

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

ESCLAVAGE, RÉPRESSION, VIOLENCE D'ÉTAT AU CANADA

ROBYN MAYNARD

TRADUCTION DE CATHERINE EGO

MÉMOIRE
D'ENCRIER 

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

Esclavage, répression
et violence d'État au Canada

Mémoire d'encrier reconnaît l'aide financière
du Gouvernement du Canada
par l'entremise du Conseil des Arts du Canada,
du Fonds du livre du Canada
et du Gouvernement du Québec
par le Programme de crédit d'impôt pour l'édition
de livres, Gestion Sodec.

Mémoire d'encrier reconnaît également l'aide financière
du Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme national
de traduction pour l'édition du livre, initiative de la Feuille de route
pour les langues officielles du Canada 2013-2018 :
éducation, immigration, communautés, pour ses activités de traduction.

Mémoire d'encrier est diffusée et distribuée par :
Diffusion Gallimard : Canada
DG Diffusion : Europe
Communication Plus : Haïti

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018
© 2018 Éditions Mémoire d'encrier inc. pour l'édition française
© Copyright 2017, Robyn Maynard
Édition originale: *Policing Black Lives: State Violence in Canada
from Slavery to the Present*
Original English-language edition: Fernwood Publishing
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89712-577-6 (Papier)
ISBN 978-2-89712-579-0 (PDF)
ISBN 978-2-89712-578-3 (ePub)
FC106.B6M3914 2018 305.896'071 C2018-941644-0

Relecture, révision et corrections :
Rodney Saint-Éloi, Arianne Des Rochers, Monique Moisan,
Anne Kichenapanaidou et Virginie Turcotte.

Recherches bibliographiques : Arturo Parra

Mise en page : Pauline Gilbert
Couverture : Étienne Bienvenu

MÉMOIRE D'ENCRIER

1260, rue Bélanger, bur. 201 • Montréal • Québec • H2S 1H9
Tél. : 514 989 1491
info@memoiredencrier.com • www.memoiredencrier.com

Robyn Maynard

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

Esclavage, répression et
violence d'État au Canada

Traduit de l'anglais par Catherine Ego

MÉMOIRE D'ENCRIER

LES NOIR.E.S ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

Que ce soit avec le gouvernement, le système judiciaire ou éducatif, l'assistance et les services sociaux ou toute autre institution à contrôle ou à prédominance étatique, les relations entre les Afro-Canadien.ne.s et l'État ont toujours été placées sous le signe de la subordination sociale¹.

Ce livre a germé en moi pendant des années. Professionnellement ou à titre bénévole, je me consacre depuis dix ans à la sensibilisation, à la défense des droits et à la mobilisation des personnes marginalisées ou criminalisées. Côte à côte avec des jeunes racisés placés dans les structures de la protection de la jeunesse ou travaillant dans la rue, et avec des adultes travailleurs ou travailleuses du sexe, j'ai été constamment témoin des injustices économiques et raciales criantes qui dessinent les douloureuses lignes de fracture de la société canadienne. Si je n'ai pas travaillé uniquement avec des Noir.e.s, j'ai souvent constaté qu'ils et elles subissaient de manière absolument disproportionnée ce qu'il faut bien appeler la négligence concertée et la violence exercée ou cautionnée par l'État.

Un adolescent noir m'expliquait qu'un policier le suivait et le harcelait régulièrement quand il retournait chez lui après l'école. L'agent l'apostrophait par son nom, le fouillait (sans jamais trouver la drogue qu'il cherchait sur lui avec tant de ténacité), l'intimidait, l'humiliait. L'adolescent supportait ce harcèlement sans rien dire parce qu'il ne voulait pas décevoir ses parents. Une femme transgenre noire dans la cinquantaine ou la soixantaine ayant fui la

violence de son pays d'origine et n'étant pas de citoyenneté canadienne était devenue travailleuse du sexe pour subvenir aux besoins de plusieurs membres de sa famille. Les policiers la harcelaient souvent, la menaçaient même parfois, la traitaient de « négresse » et de « travelo » pendant son travail. Pour leur échapper, parce qu'elle craignait d'être arrêtée, expulsée du pays et séparée de sa famille, cette femme a fui les bars que fréquentaient ses clients, ses amis et sa communauté. Elle s'est mise à travailler dans des rues et ruelles isolées, mettant son intégrité physique et sa vie en danger afin d'éviter l'arrestation. J'ai maintes fois aussi observé l'hostilité et la suspicion avec lesquelles les travailleuses et travailleurs sociaux traitent les femmes noires, les souffrances profondes infligées aux jeunes et à leurs familles quand la Protection de la jeunesse retire un enfant de son milieu, la honte que des enseignants font ressentir à de nombreux jeunes Noir.e.s pour la seule raison qu'ils sont noirs.

Depuis plusieurs années, pendant que j'écrivais ce livre, je me suis souvent – beaucoup trop souvent – retrouvée à organiser ou à participer à des vigiles ou à des marches pour des Noir.e.s agressés ou tués par la police. Haïtien dans la quarantaine, Bony Jean-Pierre, non armé, a été tué à Montréal-Nord de plusieurs balles de caoutchouc tirées à courte distance lors d'une intervention policière antidrogue. L'opération aura finalement permis à la police de saisir du cannabis – une substance qui sera légalisée bientôt et que des citoyens blancs fument ouvertement dans la rue – ainsi que deux « roches » de crack et quelques accessoires². La même année, la police d'Ottawa a battu à mort Abdirahman Abdi, un Somalien noir non armé souffrant de troubles mentaux. La police avait été appelée en renfort parce qu'il aurait importuné des clients dans un café. Des témoins ont rapporté que les policiers l'ont frappé à répétition au visage et au cou, immobilisé en posant leurs genoux sur sa tête puis laissé menotté, inconscient, baignant dans son sang, sans soins médicaux³. Abdirahman Abdi est mort quelques jours plus tard à l'hôpital. Depuis plusieurs années, des interventions policières mortelles font régulièrement les manchettes aux États-Unis: Alton Sterling, Philando Castile, Korryn Gaines et des centaines d'autres hommes et femmes noirs ont été tués par la police. Leurs trop nombreuses morts nous rappellent à quel point la vie des Noir.e.s reste peu valorisée; elles donnent aussi la mesure

de l'effroyable agressivité dont les personnes et les collectivités noires sont la cible.

En parcourant les recherches dans l'espoir d'y trouver une description fidèle des réalités que j'observais sur le terrain, j'ai découvert que nous ne disposons pas d'assez d'information sur les multiples interactions entre les lois pénales, le droit de l'immigration, l'inégalité dans l'accès au travail et au logement, les diverses autres politiques et institutions étatiques et, plus particulièrement, leurs impacts dans la vie des Noir.e.s au Canada. Or, il apparaît de plus en plus clairement que toutes les observations décrites ci-dessus sont reliées entre elles, qu'elles signalent une dynamique généralisée de dévalorisation des Noir.e.s.

J'ai voulu écrire ce livre parce que la plupart des Canadien.ne.s ignorent tout ou presque du racisme anti-Noir.e.s dans ce pays, particulièrement quand il est le fait de l'État. Cet ouvrage se veut une contribution modeste à un corpus solide, quoique trop souvent sous-estimé, de travaux menés par des chercheurs canadiens noirs, à l'intérieur ou à l'extérieur des cercles universitaires. Par leur travail inlassable et rigoureux, chacune et chacun d'eux contribuent à l'érosion du mythe national canadien de la bienveillance et de la tolérance. Mentionnons notamment Agnes Calliste, Barrington Walker, Charmaine A. Nelson, Rachel Zellars, Afua Cooper, Dionne Brand, Esmeralda Thornhill, Rinaldo Walcott, Cecil Foster, El Jones, Desmond Cole, Katherine McKittrick, Awad Ibrahim, Grace-Edward Galabuzi, George J. Sefa Dei, Tamari Kitossa, Wanda Thomas Bernard, Malinda Smith, Njoke Wane, Akua Benjamin, Carl James, Délice Mugabo, Akwasi Owusu-Bempah, Makeda Silvera, Dorothy Williams, Harvey Amani Whitfield, Sylvia Hamilton, Linda Carty, Adrienne Shadd, Peggy Bristow, Anthony Morgan et les membres de la African Canadian Legal Clinic (Clinique juridique africaine canadienne).

En dépit des travaux importants de ces chercheurs, la violence d'État contre les Noir.e.s du Canada reste largement camouflée par un épais mur de silence. À l'exception de quelques brèves dans les médias ici et là, l'opinion publique en est totalement ignorante : au Canada, le racisme anti-Noir.e.s ne fait pas de bruit. Quand on en parle, fait rare, tout le monde ou presque convient qu'il a existé, mais que c'était il y a longtemps (plusieurs siècles), ou qu'il

existe encore, mais ailleurs (aux États-Unis). Bon nombre de Canadien.ne.s suivent de près l'ébullition croissante entourant les relations raciales aux États-Unis ; mais ils tiennent à bonne distance de leur réflexion les inégalités raciales entachant leur propre pays. Ainsi, la plupart d'entre eux connaissent les noms de Trayvon Martin et de Michael Brown, victimes de la violence policière états-unienne. Rares toutefois sont ceux et celles qui pourraient nommer les Canadien.ne.s noirs que nous avons évoqués ci-dessus ou citer Jermaine Carby, Andrew Loku ou Quilem Registre⁴. S'ajoutant à une propension très canadienne à fermer les yeux sur les inégalités raciales, cette invisibilisation des réalités vécues par les Noir.e.s – dans la sphère publique en général, et particulièrement dans les systèmes éducatifs primaires, secondaires et postsecondaires – détermine en grande partie le regard que la population pose sur eux et sur leurs existences, d'un bout à l'autre du pays. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, la collecte systématique et la divulgation de données ventilées en fonction de la race sont rares au Canada, tant aux niveaux municipal, provincial et national que dans les universités. Ces facteurs alimentent une ignorance généralisée à l'égard du racisme anti-Noir.e.s, pourtant omniprésent ou presque : il se cache en pleine lumière, occulté par un libéralisme, un multiculturalisme et un égalitarisme de façade. Avec ce livre, mon objectif est de le rendre intelligible pour les militants, les responsables de l'élaboration des politiques, les étudiants, et quiconque s'intéresse à cet enjeu.

Le racisme anti-Noir.e.s n'a pas toujours été aussi discret. Sous le régime esclavagiste, les propriétaires d'esclaves n'éprouvaient aucune honte à posséder des Noir.e.s et des Autochtones comme on possède des choses. Au 18^e siècle, par exemple, ils n'hésitaient pas à inscrire leur nom sur les avis dénonçant les esclaves en fuite. Depuis l'abolition de l'esclavage, en 1834, le racisme anti-Noir.e.s s'est constamment réinventé pour se mouler dans le mythe national canadien de tolérance raciale. Dès 1865, les manuels scolaires ne disaient rien ou presque de la présence noire au Canada : ils effaçaient des siècles d'esclavage, restaient muets sur la ségrégation scolaire, pourtant encore en vigueur à l'époque, et n'évoquaient les tensions raciales que dans le contexte des États-Unis⁵. Dans la première moitié du 20^e siècle, même si la ségrégation scolaire ainsi que

la discrimination dans l'emploi et le logement perduraient dans la plupart des provinces et que le Ku Klux Klan drainait un nombre appréciable de membres et de sympathisants, journaux et politiciens canadiens continuaient de présenter le « problème nègre », pour reprendre leur expression, comme un enjeu strictement états-unien⁶. Aujourd'hui encore, dans bien des espaces de discussion, la persistance du racisme anti-Noir.e.s est un sujet tabou. En 2016, peu après la mort d'Abdirahman Abdi aux mains de la police, que nous évoquions dans les lignes qui précèdent, Matt Skof, président de l'Association des policiers d'Ottawa, expliquait à la presse qu'il trouvait « regrettable » et « inquiétant » que des Canadien.ne.s pensent que la race joue un quelconque rôle dans les interventions policières ; il ajoutait que de telles considérations valent sans doute aux États-Unis, mais certainement pas au Canada⁷. La longue histoire du racisme anti-Noir.e.s au Canada s'est toujours déployée dans l'ombre, dans la négation même de son existence. Individuellement et collectivement, les Noir.e.s restent « une présence indiscernable, constamment sous éclipse⁸ ».

Le Canada, pour la plupart de ses citoyens comme pour de nombreux étrangers, est un modèle de tolérance et de diversité, une référence mondiale en matière de droits de la personne. Cette réputation nationale et internationale des plus enviables, le Canada la doit notamment au fait qu'il a accueilli les esclaves noirs fuyant les États-Unis par le Chemin de fer clandestin. À l'intérieur de ses frontières comme à l'extérieur, il reste l'incarnation du multiculturalisme et d'une harmonie raciale, sinon parfaite, à tout le moins appréciable.

L'invisibilité des Noir.e.s du Canada ne les a cependant pas mis à l'abri de l'hostilité et de l'agression. Depuis des siècles, ils sont exposés à des violences structurelles explicitement ou implicitement cautionnées et tolérées par l'État lui-même et par les institutions publiques des divers paliers de gouvernement. En dehors de ceux et celles qui choisissent d'étudier l'histoire des Afro-Canadien.ne.s, peu de gens savent pourtant que les récits actuellement dominants dans la société, et qui associent les Noir.e.s au crime, datent au moins du commerce esclavagiste transatlantique, et que les Noir.e.s du Canada étaient déjà soumis à des taux disproportionnés d'arrestation pour des infractions relatives à la

violence, aux drogues ou à la prostitution au 19^e siècle et au début du 20^e. Les écoliers et les étudiants n'entendent jamais parler de la ségrégation et de l'inégalité scolaires, alors qu'elles se sont maintenues près d'un siècle dans de nombreuses provinces et n'ont été entièrement abolies qu'en 1983⁹. Or, une histoire mal connue est bien souvent condamnée à se répéter.

Les facteurs structurels qui conditionnent la vie des Noir.e.s aujourd'hui sont, eux aussi, très mal connus. En 2016, dans un étonnant silence médiatique, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies confirmait que le racisme anti-Noir.e.s est systémique au Canada. Le Comité soulignait en particulier les immenses inégalités raciales dans le revenu, le logement, le taux de placement des enfants dans les structures de protection de la jeunesse, l'accès à des soins de santé et une éducation de qualité, et l'application de la législation antidrogue¹⁰. Nombreux sont les Canadien.ne.s qui ne savent pas que les Noir.e.s, bien qu'ils forment environ 3 % de la population du pays, représentent dans certains secteurs géographiques près d'un tiers des personnes tuées par la police¹¹. Il n'est toujours pas de notoriété publique que les Afro-Canadien.ne.s présentent un taux d'incarcération dans les prisons fédérales trois fois supérieur à leur poids démographique – un ratio comparable à celui des États-Unis ou de la Grande-Bretagne¹². Très rares sont ceux et celles qui savent que de nombreuses prisons provinciales affichent même des taux d'incarcération des Noir.e.s encore plus disproportionnés que les établissements fédéraux¹³.

Les Noir.e.s sont donc beaucoup plus ciblés par les procédures d'arrestation. De plus, comme une part importante d'entre eux sont nés à l'étranger, ils sont souvent doublement punis, à leur sortie de prison, par une expulsion transfrontalière à destination d'un pays d'origine qu'ils connaissent parfois à peine, et ce, pour des infractions mineures n'ayant généralement aucune conséquence quand elles sont commises par des Blanc.he.s¹⁴. En raison notamment de la surveillance plus étroite dont ils font l'objet, les migrants noirs sont, eux aussi, sanctionnés de manière disproportionnée par des politiques d'immigration punitives telles que la détention ou l'expulsion transfrontalière¹⁵. Dans toutes les régions du pays, les enfants et les adolescents noirs sont largement surreprésentés

dans les structures d'accueil ou de prise en charge étatiques¹⁶, et beaucoup plus susceptibles aussi d'être expulsés ou évincés des établissements d'enseignement secondaire¹⁷. Enfin, les Noir.e.s forment, avec les Autochtones, l'un des groupes démographiques raciaux les plus pauvres du Canada¹⁸. Tous ces constats, ainsi que leurs origines et leurs contextes respectifs, dessinent en filigrane l'histoire silencieuse de l'asservissement et de la subordination des Noir.e.s au Canada.

Même si le racisme anti-Noir.e.s imprègne toutes les dimensions de la société canadienne, c'est principalement à la violence exercée ou cautionnée par l'État que ce livre s'intéresse. (À l'occasion, *NoirEs sous surveillance* analyse aussi l'action de l'opinion publique, des médias ou de la société civile quand elle exacerbe les pratiques étatiques racistes.) La raison de ce choix est fort simple : l'État dispose d'une autorité et d'un pouvoir considérables, absolument sans égal, sur la vie de ses sujets. Les instances étatiques peuvent ainsi privilégier, punir, confiner ou expulser comme elles l'entendent. Le présent ouvrage décrit le rôle de l'État dans la diabolisation, la déshumanisation et la subordination institutionnelles des Noir.e.s. Dans ces lignes, les termes « État » et « étatique » renvoient aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux programmes financés par les fonds publics (par exemple, les écoles, les services sociaux, la protection de l'enfance), et aux instances d'application des lois et règlements adoptés par les institutions étatiques (par exemple, les polices municipales, provinciales et nationale).

Tout au long de ce livre, l'optique de la « violence d'État » me permet de montrer les multiples préjudices que les politiques des gouvernements et des instances qu'ils financent, ainsi que leurs autres actions ou leur inaction, infligent aux groupes sociaux marginalisés. Cette acception de l'expression « violence d'État » s'inscrit dans la droite ligne de la tradition des militantes intellectuelles féministes noires comme Angela Y. Davis¹⁹, Joy James²⁰, Beth Richie²¹, Andrea Ritchie²², Ruth Wilson Gilmore²³ et bien d'autres, qui ont non seulement étudié la violence d'État contre les Noir.e.s, mais aussi lutté contre elle sur le terrain, pied à pied.

Pour beaucoup de gens, l'État est le protecteur par excellence de ses sujets. Mais cette conviction est fautive : cette fiction ne résiste pas à l'analyse des torts et des dévastations directement ou

indirectement causés par l'État. « Pour considérer l'État comme le pourfendeur par excellence de la violence et le protecteur tout désigné de sa population », écrit Joy James, « il faut tout ignorer de son rôle capital dans la violence raciale et sexuelle²⁴. » Il serait en fait plus juste de dire que l'État protège *certaines personnes* au détriment des autres. La violence d'État vise à maintenir un ordre social « en partie défini par les systèmes de stratification qui déterminent la répartition des ressources et du pouvoir²⁵ ». Dans une société qui, comme le Canada, reste stratifiée et hiérarchisée en fonction de la race, du genre, de la classe sociale et du statut à l'égard de la citoyenneté, la violence d'État défend et maintient les clivages creusés par les inégalités sociales, raciales et économiques. Ses victimes sont les démunis, les dépossédés de la société : tout d'abord, mais pas seulement, les Autochtones, les Noirs.e.s et les autres gens de couleur – et parmi eux, plus particulièrement les pauvres, les femmes, les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et celles qui sont atteintes de maladie ou de handicap mental, les minorités sexuelles et les autres groupes marginalisés. Souvent considérés comme parfaitement légitimes, tant du point de vue juridique que culturel, les préjudices causés par les acteurs étatiques font rarement l'objet de poursuites criminelles ; ils reposent pourtant sur une violence extrême et sur la spoliation, et causent parfois la mort des personnes qui en sont la cible²⁶. Des injustices très graves, par exemple l'esclavage, la ségrégation et, plus récemment, des décennies d'agressions policières mortelles complètement disproportionnées à l'égard de civils noirs non armés, se sont commises et se poursuivent encore dans le cadre même de la loi canadienne, et non en dehors d'elle²⁷. Non seulement la violence d'État fait rarement l'objet de poursuites criminelles, mais elle n'est généralement pas perçue comme une violence. L'État détenant l'autorité morale et légale sur toutes les personnes de sa juridiction, il détient aussi le monopole sociétal de la violence – raison pour laquelle ses agressions sont communément tenues pour légitimes.

La plupart du temps, l'évocation de la violence étatique convoque immédiatement à l'esprit des images de brutalité policière. Cependant, bien d'autres institutions hors du système de justice pénale la pratiquent quotidiennement, par exemple dans l'immigration, la protection de l'enfance, les services sociaux, les

écoles et les établissements médicaux. Même si elles sont souvent considérées comme strictement administratives, ces instances n'en soumettent pas moins les personnes marginalisées à un contrôle social, à de la surveillance et à des sanctions – des prérogatives constituant ce que la criminologue canadienne Gillian Balfour appelle les « formes non légales de gouvernementalité²⁸ ». Ces institutions administratives exercent aussi des pouvoirs répressifs que l'opinion publique croit généralement réservés aux forces de l'ordre, et peuvent ainsi régir et réprimer – surveiller, confiner, contrôler et punir – les comportements des sujets de l'État. En effet, cette capacité de contrainte ne se limite pas aux patrouilles policières; elle s'exerce aussi dans la surveillance, aujourd'hui comme hier, des femmes noires par les agents de l'assistance sociale, dans les mesures disciplinaires excessives et les expulsions racialisées infligées aux enfants et aux adolescents noirs dans les établissements scolaires, et dans la surveillance intensive et la détention massive des migrants noirs par les services frontaliers. Nombreuses sont par exemple les mères noires pauvres qui voient un jour des agents de la protection de l'enfance entrer chez elles, fouiller leur domicile sans avis préalable ni mandat, et leur retirer leurs enfants sur la foi d'un simple appel téléphonique anonyme. Étant inscrite structurellement dans les institutions de la société, la violence d'État peut même se déployer sans la volonté et l'intervention personnelles d'un représentant des autorités²⁹.

Dans les chapitres qui suivent, cette appréhension plus précise de la violence d'État nous permettra d'examiner le fonctionnement d'instances étatiques et d'institutions publiques qui n'ont apparemment aucun lien entre elles mais qui, de concert, imposent en fait aux Noir.e.s d'indicibles souffrances ainsi qu'une très lourde subordination. La violence d'État ne frappe pas à parts égales tous les groupes démographiques : elle s'exerce selon l'exact tracé des lignes de démarcation entre les races, les classes sociales et les genres. Pour chacun et chacune d'entre nous, ces facteurs déterminent largement la probabilité d'être soumis à la violence étatique, directe ou structurelle. Depuis toujours, les diverses catégories démographiques ne sont ni ciblées ni touchées avec la même intensité ni de la même façon par la violence d'État, qui se déploie à chaque époque selon les conceptions dominantes de la race, de l'ethnicité,

de la classe sociale et des aptitudes – ou selon l’adhésion aux normes sociales. Aujourd’hui encore, la violence d’État a des impacts nettement différenciés sur les groupes marginalisés. Ce n’est toutefois pas un hasard si elle s’impose de manière aussi disproportionnée aux Noir.e.s : on ne peut pas comprendre l’assujettissement des Noir.e.s au Canada ni, par conséquent, l’atténuer ou l’éradiquer, sans le replacer dans son contexte historique. Les racines du racisme anti-Noir.e.s endémique des instances étatiques canadiennes remontent en réalité au commerce d’esclaves transatlantique et parcourent la planète entière.

RACE ET ASSUJETTISSEMENT RACIAL

Loin de reposer sur des faits biologiques, les catégories raciales sont des constructions historiques et sociales ; la catégorie « Noir.e.s » ne fait pas exception³⁰. Les significations accolées aux races évoluent par ailleurs au fil du temps. Cedric Robinson³¹ a montré que les catégories raciales et la valeur attribuée à chacune des races existaient déjà en Europe bien avant que les Européen.ne.s n’inventent la catégorie « Noir.e.s » au début du commerce esclavagiste transatlantique. Pour créer le « nègre » – l’esclave africain – les Européen.ne.s ont dû refouler, occulter, et effacer des siècles de contacts et d’échanges entre l’Occident et l’Afrique du Nord, une entreprise exigeant « un gigantesque déploiement d’énergie psychique et intellectuelle³² ». Pour justifier la marchandisation des Noir.e.s et de leur travail qui allait enrichir les pays européens pendant plusieurs centaines d’années, la construction de l’Africain.e en tant qu’infra-humain et quasi-animal s’imposait³³. Les Noir.e.s ont été ainsi réduits à « des êtres stupides, des bêtes de somme, éternels perdants d’un système esclavagiste pourtant si profitable pour bien d’autres³⁴ ».

À l’époque du commerce transatlantique d’esclaves, les femmes, les hommes et les enfants noirs n’étaient pas considérés comme des êtres humains à part entière, mais comme des biens, des choses interchangeable³⁵. Les Noir.e.s réduits en esclavage étaient tenus pour des êtres dépourvus de sensibilité, ne possédant qu’une capacité restreinte d’éprouver la douleur, bestiaux, hypersexuels et dangereux³⁶. Or, ces dernières décennies, Saidiya Hartman³⁷, Rinaldo Walcott³⁸, Lewis R. Gordon³⁹, Sylvia Wynter⁴⁰ ainsi que

d'autres chercheurs ont établi que l'abolition du commerce esclavagiste et le passage de l'asservissement à la liberté n'avaient pas fondamentalement changé les significations accolées aux Noir.e.s. Les personnes considérées comme noires – une catégorie définie par une couleur de chevelure et de peau et par diverses caractéristiques anatomiques et physiologiques – ne sont pas perçues comme des êtres humains individualisés. Dans *Peau noire, masques blancs*, Frantz Fanon souligne que l'existence même des personnes à physionomie africaine est réduite à une pathologie; dans l'ensemble du monde colonial et esclavagiste, une même signification leur est d'office attribuée: «Aucune chance ne m'est permise. Je suis surdéterminé de l'extérieur. Je ne suis pas l'esclave de "l'idée" que les autres ont de moi, mais de mon apparaître⁴¹.»

Longtemps après l'émancipation officielle des populations noires asservies et la décolonisation du Sud global, le racisme anti-Noir.e.s est toujours bien vivace sur la planète entière, et ses répercussions sur les personnes et les collectivités noires sont immenses. «[Notre] existence en tant qu'êtres humains», écrit Rinaldo Walcott, «est constamment remise en question et reste pour l'essentiel hors de ce que l'on appelle *une vie* en tant que telle⁴².» La fin de l'esclavage comme modalité légale de contrôle de la mobilité des Noir.e.s et de contrainte de leurs libertés n'a pas empêché la persistance et le renforcement de l'amalgame entre Noir.e.s, danger et criminalité, ni l'émergence de nouvelles formes de répression des Noir.e.s. Sous le régime esclavagiste, ils faisaient l'objet d'une surveillance et d'une contrainte de chaque instant. La préservation de l'institution supposait en effet une «régulation brutale des déplacements des Noir.e.s⁴³». Leur émancipation a exigé la mise en place d'expressions de la logique raciale entièrement nouvelles, à tout le moins renouvelées; dans toutes les régions du monde ou presque, les hommes, les femmes et les enfants considérés comme noirs ont été uniformément désignés comme des menaces – et par conséquent surveillés, réprimés, confinés.

À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, l'opinion publique associe de plus en plus étroitement les Noir.e.s à la criminalité, au danger, et à la déviance. Aux États-Unis, presque immédiatement après l'émancipation des esclaves, les hommes et les femmes noirs récemment libérés sont régulièrement arrêtés, emprisonnés et

contraints de travailler en vertu du Treizième amendement⁴⁴. Au milieu du 20^e siècle, Frantz Fanon montre que les préjugés sur les « tendances criminelles » supposées des Noir.e.s sont répandus dans tout l'empire colonial français, le sud des États-Unis, l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Ouest⁴⁵. En Grande-Bretagne, dans les années 1970, Stuart Hall, théoricien noir de la culture, analyse la cristallisation de la confusion Noir.e.s/violence à la faveur d'une panique autour des « jeunes voyous noirs », et dénonce l'augmentation de la répression policière et judiciaire qui en résulte pour les Noir.e.s⁴⁶. Aujourd'hui, aux États-Unis, hommes et femmes noirs restent injustement ciblés par le système de justice pénale, notamment par des mécanismes d'incarcération massive uniques au monde ou presque⁴⁷. Dans d'autres pays ayant connu l'esclavage, par exemple le Brésil, les Noir.e.s sont également exposés à un profilage racial endémique et des taux d'incarcération complètement disproportionnés⁴⁸.

Considérant ce « contexte anti-Noir.e.s planétaire⁴⁹ », il n'est pas étonnant que l'imbrication Noir.e.s, crime et danger soit encore si opérante au Canada, même si deux siècles ont passé depuis que la Grande-Bretagne a aboli l'esclavage dans toutes ses colonies. Canadien.ne.s noirs et blancs affichent des taux de criminalité similaires ; mais les Noir.e.s, perçus d'emblée comme des êtres dangereux, portent seuls le stigmate du « criminel ». Depuis des siècles, politiciens, polices et journaux canadiens associent les Noir.e.s et les « cultures » noires à la criminalité et au danger et les considèrent comme des menaces qu'il faut écarter, confiner, supprimer. En 1911, des décrets visaient à bannir les Noir.e.s des villes canadiennes⁵⁰ ; jusque dans les années 1980, la Police de Montréal utilisait des photos de jeunes hommes noirs comme cibles dans ses entraînements au tir⁵¹ ; dans la deuxième moitié des années 1990, près d'un millier de Jamaïcain.e.s ont été expulsés du pays⁵². Ainsi que le montrent ces exemples, parmi bien d'autres, l'assimilation des Noir.e.s à des criminels, à des personnages dangereux et indésirables, pèse considérablement dans toutes les institutions canadiennes.

Dans une société qui se targue de neutralité à l'égard de la race, l'asservissement des Noir.e.s ne peut évidemment plus s'exprimer de la même manière qu'autrefois. Aujourd'hui, le dénigrement des

Noir.e.s est plus subtil, plus difficile à saisir et à discerner. Culturellement, l'expression franche de sentiments de haine à l'égard des Noir.e.s, par exemple par des injures raciales ou des crimes violents haineux, n'est plus acceptable. Indépendamment de leurs convictions politiques, la plupart des Canadien.ne.s s'opposeraient sans doute à des réformes ou des mesures fondées sur une haine assumée de l'autre ; ils ne souhaiteraient probablement pas non plus le retour à des critères d'immigration qui rejettent ouvertement les non-Blanc.he.s, et ne voudraient sans doute pas d'une réinstauration de la ségrégation scolaire ou de l'interdiction d'accès aux écoles pour les jeunes Noir.e.s. Maintenant que la législation canadienne reconnaît, affirme et défend l'égalité, à tout le moins formelle, ce type de racisme n'a clairement plus la faveur de l'opinion publique – même si la recrudescence des mouvements suprémacistes blancs favorise son regain dans certains segments de la société⁵³.

Cependant, tout en réaffirmant constamment leur attachement à l'égalité, les démocraties libérales telles que le Canada n'en continuent pas moins de pratiquer la discrimination raciale. En définitive, c'est « l'alliance de l'égalité et de l'exclusion au sein même de l'État libéral » qui distingue le racisme des États modernes de ses formes esclavagistes anciennes⁵⁴. Le racisme perdure ; il s'est simplement fait plus difficile à détecter, à dénoncer et à combattre. Dans le Canada du 21^e siècle, la plupart des Noir.e.s jouissent officiellement des mêmes droits que les autres sujets nationaux. Mais que vaut l'égalité officielle quand c'est l'État lui-même qui contribue, par son action ou son inaction délibérée, à la subordination, à la négligence et aux autres formes de violence raciale ?

La plupart des expressions explicites du racisme n'étant plus tolérées, la violence étatique s'appuie désormais sur la stigmatisation de ses victimes : au lieu que ce soit l'agresseur, c'est l'agressé qui porte le blâme de la violence qui lui est infligée. Associant les Noir.e.s à la criminalité et au danger, le racisme anti-Noir.e.s justifie la violence d'État contre eux par leur « présomption de culpabilité⁵⁵ ». Les politiques d'assujettissement et la violence étatique sont ainsi présentées comme des réponses rationnelles à une menace objective : celle que constitueraient intrinsèquement les Noir.e.s. Quand ils cessent d'être invisibles et se matérialisent sous

le regard du public, les discours haineux camouflés sous les oripeaux du protectionnisme et les agressions perpétrées sous couvert d'ordre public se drapent dans le voile de la justice pour se légitimer : par ces propos injurieux, par ces sanctions indues, les « vrais coupables » sont châtiés ; justice est donc faite. Militante américaine et théoricienne noire de la race, Joy James nous rappelle que le racisme inverse notre perception de la culpabilité, nous fait prendre l'auteur d'une violence pour sa victime : « Le racisme anti-Noir.e.s joue un rôle de premier plan dans la justification du rapport oppresseur / opprimé et dans son inversion⁵⁶. » Depuis des siècles, le racisme anti-Noir.e.s légitime la violence raciale et porte ainsi profondément et durablement préjudice à la dignité humaine des Noir.e.s, à leur santé et à leurs conditions de vie – mais c'est aux Noir.e.s eux-mêmes que la société reproche la violence que l'État déchaîne en permanence sur eux.

La violence étatique qui les cible montre bien qu'en réalité, les Noir.e.s du Canada ne sont pas véritablement considérés comme des « sujets nationaux⁵⁷ » ; ils peuvent donc aisément être privés des protections et des droits rattachés à ce statut. En plus d'être traités en « non-sujets nationaux », les Noir.e.s représenteraient, aujourd'hui comme hier, une menace sérieuse pour les « vrais » Canadien.ne.s. La violence d'État déployée contre eux se justifie souvent par la nécessité de protéger les uns (« nous ») des autres (« eux »), en occultant au passage le caractère raciste de ces agressions étatiques en même temps que la souffrance qu'elles infligent aux Noir.e.s.

Au Canada comme partout ailleurs, les séquelles de l'esclavage persistent et la pathologisation des Noir.e.s, bien qu'elle ait évolué avec le temps, continue de déterminer de mille et une manières le quotidien et le parcours des hommes, des femmes et des enfants noirs. Ainsi que l'explique Saidiya Hartman, universitaire noire spécialiste de l'esclavage : « La vie des Noir.e.s reste dévalorisée et menacée par un calcul racial et une arithmétique politique solidement arrimés à des siècles d'histoire⁵⁸. » Être Noir.e au Canada aujourd'hui, c'est porter en permanence le poids des reliquats de l'esclavagisme et être condamné à « des possibilités d'action plus restreintes, un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, une mort prématurée probable, l'incarcération et la pauvreté⁵⁹ ».

NoirEs sous surveillance analyse le rôle de l'État dans le déploiement de l'esclavage et dans ses impacts sur la société canadienne actuelle ; il décrit ainsi les pratiques extrêmement dures de répression des Noir.e.s qui ont émergé sur les bateaux d'esclaves et qui perdurent aujourd'hui dans les systèmes de justice pénale, d'immigration, d'éducation, de services sociaux et de protection de la jeunesse.

Même si ce livre s'intéresse essentiellement au racisme institutionnel anti-Noir.e.s au Canada, il ne peut évidemment passer sous silence le fait que ce pays est né de la colonisation et du génocide. Dans des colonies comme le Canada ou les États-Unis, l'oppression des Noir.e.s et celle des Autochtones ont toujours été étroitement liées et le demeurent à l'heure actuelle. Les travaux récents de Tiffany King⁶⁰, spécialiste des questions noires et autochtones, montrent en effet qu'on ne peut pas appréhender avec justesse l'esclavage et les réalités vécues par les Noir.e.s dans les sociétés coloniales sans les situer dans le contexte du colonialisme et du génocide. Ces processus historiques ne sont pas isolés : le projet colonial génocidaire qui a tenté de détruire les peuples autochtones pour accaparer leurs terres et l'asservissement brutal visant à réduire des femmes, des hommes et des enfants noirs à des choses non humaines sont au contraire inextricablement enchevêtrés⁶¹.

Si la logique raciale de l'esclavage et le colonialisme ne sont pas étrangers l'un à l'autre, ils ne doivent cependant pas non plus être confondus, car ils reposent sur des assises différentes et s'expriment de manières spécifiques. Les lois et politiques concernant les Autochtones cherchent à détruire leurs collectivités pour débarrasser le territoire de leur « présence gênante », afin de faciliter l'accès aux terres⁶². L'objectif ultime du colonialisme blanc consiste donc à éliminer les peuples autochtones par l'assimilation ou le génocide, et à les transformer en « fantômes⁶³ ». Le système de réserve, les pensionnats conçus pour « tuer l'Indien dans l'enfant », la stérilisation forcée des femmes autochtones, l'exploitation minière et pétrolière qui se poursuit sur toutes les terres autochtones ou presque témoignent, entre autres exemples, d'une logique de dépossession et de génocide ciblant spécifiquement les peuples autochtones⁶⁴. À l'inverse, l'esclavage s'attaque aux Noir.e.s en tant que personnes : si l'esclave est une marchandise utile, « la personne qui se cache derrière cet objet peut être emprisonnée, châtiée

ou tuée sans trop d'inconvénients⁶⁵ ». Dans les sociétés esclavagistes, les esclaves noirs sont des choses, mais les *personnes* noires sont des « monstres⁶⁶ ». Les deux logiques raciales diffèrent, donc. Cependant, les séquelles encore très vives de l'esclavage et le colonialisme, toujours d'actualité, débouchent dans certains cas sur des formes de répression similaires. Ainsi, les Noir.e.s et les Autochtones sont soumis à des taux d'incarcération disproportionnés, subissent une violence policière immense, vivent dans une effrayante pauvreté, et sont très manifestement la cible de retraits d'enfants excessifs aux mains des services de protection de la jeunesse.

Une histoire du racisme anti-Noir.e.s au Canada qui ne tiendrait pas compte des réalités colonialistes ne saurait par conséquent être complète, et tous les mouvements politiques ou intellectuels de justice raciale devraient impérativement prendre en considération les liens qui unissent l'oppression des Noir.e.s et celle des Autochtones. Faute d'espace, le présent ouvrage n'analyse pas de manière exhaustive les interfaces du colonialisme et de l'esclavage et du racisme anti-Noir.e.s. Quand mon propos l'exige, j'indique toutefois les parallèles ou les différences entre les impacts de la violence d'État sur les Autochtones et sur les Noir.e.s. Les exemples que je cite ne prétendent évidemment pas épuiser le sujet et ne sauraient en aucun cas remplacer les travaux rigoureux de militants et universitaires autochtones incontournables tels que Sarah Hunt, Cindy Blackstock, Colleen Cardinal, Bridget Tolley, Lee Maracle, Leanne Betasamosake Simpson, Pamela Palmater, Eve Tuck, Naomi Sayers, Emma LaRocque, Chelsea Vowel, Bonita Lawrence, Arthur Manuel, Audra Simpson, Howard Adams et Lina Sunseri, pour n'en citer que quelques-uns.

SOLIDAIRES AVEC TOUTES LES PERSONNES NOIRES

La diabolisation des Noir.e.s ne les touche pas tous et toutes avec la même intensité, ni de la même manière. En particulier, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état de santé mentale et le lieu de naissance déterminent aussi les réalités du racisme anti-Noir.e.s. Par leurs travaux et leur action, les chercheuses et militantes féministes noires nous obligent, avec raison, à nous interroger sur les images qui nous viennent spontanément à l'esprit quand nous pensons à la violence contre les Noir.e.s. Très souvent, les débats sur

le racisme étatique anti-Noir.e.s présupposent qu'il vise surtout les hommes. Comme la plupart des recherches dans ce domaine s'intéressent à la diabolisation des jeunes hommes noirs hétérosexuels dans la culture populaire ou dans le système de justice pénale, la violence d'État qui s'exerce sur les autres Noir.e.s reste souvent occultée; elle n'est par conséquent ni dénoncée, ni combattue. Les chercheuses et juristes Kimberlé Crenshaw et Andrea J. Ritchie⁶⁷ nous exhortent à constater que, au-delà de la catégorie des jeunes hommes noirs hétérosexuels, la diabolisation touche aussi les femmes noires et les minorités sexuelles de l'ensemble du spectre des genres⁶⁸. Si ce livre évoque évidemment les interactions entre les forces de l'ordre et les jeunes hommes noirs, il s'attache aussi à décrire, par exemple, la surveillance et l'hostilité des établissements scolaires à l'égard des étudiants noirs appartenant à une minorité sexuelle ou vivant avec une déficience ou un handicap, ou encore les réalités spécifiques des femmes transgenres noires dans les rues de nos villes. Ainsi que l'indiquent Kimberlé Crenshaw et Andrea J. Ritchie: « Pour être complète, une analyse de la violence d'État contre les Noir.e.s doit nécessairement prendre en considération *toutes les personnes noires*, dans leur immense diversité⁶⁹. » Quand les données sont accessibles, et dans l'optique de corriger une lacune fréquente dans les publications, j'ai ainsi accordé une attention toute particulière, dans chacun des chapitres qui suivent, aux femmes noires, aux minorités sexuelles de tout le spectre du genre et aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou d'un trouble mental.

De nombreuses personnes noires sont harcelées, arrêtées, expulsées ou placées sous tutelle étatique alors qu'elles n'ont commis aucun crime – uniquement parce qu'elles sont noires. La violence policière contre les femmes noires innocentes constitue évidemment une injustice raciale flagrante. J'ai voulu aussi, dans ce livre, remettre en question nos définitions habituelles de l'innocence et de la culpabilité et montrer que ces dichotomies nous amènent à tracer une ligne de démarcation étanche entre deux catégories de gens: ceux qui méritent la protection de l'État et ceux qui en sont indignes; en d'autres termes, ceux qui devraient être préservés de la violence d'État et ceux qui la méritent. Quand la police exerce une force excessive à l'égard d'un jeune Noir que la loi juge criminel,

cette violence ne devrait pas nous paraître de ce fait *moins grave* que si elle touchait un jeune Noir n'ayant pas de casier judiciaire.

Les Noir.e.s sont soumis à une pression sociétale énorme pour se conformer aux normes de la classe moyenne blanche et donc, en cas d'injustice les concernant, pour protester en rappelant qu'ils sont des citoyens honnêtes, vertueux, respectueux des lois et méritant par conséquent d'être reconnus dans leur dignité humaine au lieu qu'elle soit bafouée: c'est ce que l'on appelle la « politique de la respectabilité⁷⁰ ». Cependant, ainsi que nous le constatons chaque jour, les démonstrations de respectabilité s'avèrent insuffisantes en tant que stratégies à long terme: « Parce que nous sommes noirs, nous sommes tous et toutes d'emblée rejetés en dehors de la respectabilité⁷¹. » De plus, en ne protégeant que les Noir.e.s tenus pour innocents ou bons citoyens, nous abandonnons en cours de route tous ceux et celles que la loi ou la moralité eurochrétienne réprouve en tant qu'êtres ignobles et condamnables. Les « mauvais » Noir.e.s sont ainsi laissés à eux-mêmes, sans défense: ce sont ceux et celles qui sont marqués du sceau de l'infamie parce qu'ils sont soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir participé à une économie illicite; ce sont les jeunes et les adultes qui ont consommé ou vendu une drogue illégale; ce sont les personnes dont l'identité de genre ou la sexualité les classe au rang des déviants; ce sont les travailleurs et travailleuses du sexe, les migrants sans papiers, les détenus... Stigmatisées, considérées comme indésirables et jetables, toutes ces personnes n'en sont que plus exposées encore à la violence de l'État, à l'exploitation, au confinement et même à la mort – sans toutefois que leur triste sort suscite beaucoup de protestation ou d'indignation publique. Les conditions souvent atroces auxquelles sont astreints les enfants et les adolescents noirs dans les structures d'accueil de l'État, ou encore les jeunes et les adultes dans les prisons ou les centres de détention d'immigration du Canada, témoignent cruellement de cette indifférence à l'égard des déclassés. Dans l'espoir de leur rendre un peu leur place et de mettre un terme à leur invisibilisation, j'évoque ces malmenés de l'histoire chaque fois que cela m'est possible dans les chapitres qui suivent.

Avec *NoirEs sous surveillance*, j'ai voulu contribuer à l'édification d'un cadre conceptuel de la justice raciale qui nous permette de mieux discerner les torts et préjudices infligés aux Noir.e.s.

Je tiens évidemment ici à souligner l'apport courageux de Viola Desmond, surnommée la « Rosa Parks du Canada », cette femme noire d'une immense droiture qui a refusé de s'asseoir dans la section « réservée aux Noir.e.s » d'un cinéma de la Nouvelle-Écosse en 1946 et qui s'est ainsi imposée comme l'une des figures importantes de la lutte contre la ségrégation⁷². Je rends aussi hommage à Chevranna Abdi, une femme transgenre noire, toxicomane et séropositive, morte en 2003 après avoir été traînée dans les escaliers sur plusieurs étages, visage vers le bas, par des policiers d'Hamilton, en Ontario. Même dans la mort, Chevranna Abdi a été ridiculisée dans les médias ; en définitive, son sort n'a guère ému les communautés LGBTQI* et noire⁷³. [L'astérisque dans LGBTQI* désigne les autres identités non binaires, NdIT.]

En un mot, il est urgent que toutes les personnes noires soient enfin valorisées et que leurs souffrances soient reconnues.

Il serait dangereux d'ignorer les diverses manières dont le racisme anti-Noir.e.s a contraint et continue de contraindre les Noir.e.s dans leurs possibilités d'action et leurs libertés. Cependant, il faut aussi éviter l'écueil consistant à présenter la déshumanisation des Noir.e.s comme un processus sans fissure et sans issue : « Ce serait une erreur de ne pas comprendre que le racisme anti-Noir.e.s est omniprésent », mais ce serait aussi une erreur de « ne pas reconnaître l'existence d'une vigoureuse résistance noire visuelle et sonore à cette volonté de les confiner au non-être », explique Christina Sharpe⁷⁴. S'il me paraît fondamental d'évoquer les multiples occurrences et contextes de la dévalorisation des Noir.e.s, je ne veux certes pas passer sous silence les actes bien réels et concrets de refus, de subversion, de résistance et de création qui fleurissent dans les communautés noires malgré plusieurs siècles d'oppression et d'hostilité systématiques. Bien qu'elle ne constitue pas le sujet principal de ce livre, la résilience est profondément enracinée dans les collectivités noires. Certaines de ses expressions sont bien connues ; d'autres, plus nombreuses sans doute, n'ont pas encore acquis la notoriété qu'elles méritent et attendent d'être racontées. Toutes témoignent de la vitalité des pratiques culturelles, intellectuelles et spirituelles originales des Noir.e.s et de leur persistance en dépit des politiques pensées et mises en œuvre pour les éradiquer. Ces actes de résilience se déploient sur plusieurs siècles. En 1734,

Marie-Joseph Angélique, une esclave noire, veut échapper à sa « propriétaire » blanche. Elle paiera cher ses désirs d'autonomie et d'indépendance : accusée d'avoir incendié Montréal, elle est arrêtée, torturée puis pendue sur la place publique⁷⁵. Au 19^e siècle, malgré le risque qu'ils courent d'être fustigés et sanctionnés par l'opinion publique et par l'État, des centaines d'hommes et de femmes noirs libres du sud-ouest de l'Ontario créent des comités de vigilance chargés de repousser les chasseurs d'esclaves américains blancs lancés aux trousses des esclaves qui se sont enfuis pour les ramener aux États-Unis et les réasservir⁷⁶. Dans les Prairies, au début du 20^e siècle, les Noir.e.s se battent vigoureusement contre l'impunité du Ku Klux Klan⁷⁷. La résilience qu'il faut pour survivre chaque jour malgré la violence sociale et structurelle est rarement appréciée à sa juste valeur : les « tactiques subversives des gens ordinaires » font rarement les manchettes, plus avides des « exploits spectaculaires, par exemple ceux des combattants pour la liberté, des manifestants ou des émeutiers⁷⁸ ». Les gestes quotidiens de résilience et de survie des Noir.e.s face à la dépossession et au racisme institutionnel sont moins portés aux nues que les prouesses d'exception, mais ils sont tout aussi essentiels. Des témoins attentifs s'attachent heureusement à en garder la trace : Makeda Silvera⁷⁹, Dionne Brand⁸⁰ et Sylvia Hamilton⁸¹, pour ne citer qu'elles.

Au Canada comme partout ailleurs, nous vivons en ce moment une extraordinaire résurgence de la résistance noire. Nés de la mobilisation communautaire orchestrée à la fin des années 1980 par des groupes tels que le Black Action Defence Committee et s'inscrivant dans la droite ligne de cette grande tradition, des mouvements de protestation émergent depuis quelques années dans toutes les villes canadiennes⁸². En plus du courage quotidien dont les Noir.e.s font preuve pour survivre, lutter et préserver leurs solidarités, une nouvelle vitalité enflamme actuellement l'imaginaire radical noir, engendrant de nouvelles formes de militantisme, de création artistique, de réflexion intellectuelle et de résistance. Cette résurgence se produit certes en Amérique du Nord, mais aussi dans des régions du monde dont les populations noires sont moins médiatisées. Citons par exemple les actions de solidarité organisées en Palestine et les mobilisations noires dans plusieurs pays d'Amérique latine⁸³. Les débats et discussions entre Noir.e.s de

tous les continents montrent clairement que le racisme anti-Noir.e.s ne connaît pas de frontières. Rares sont les endroits du monde (et peut-être n'en existe-t-il aucun) qui n'ont pas été touchés par les séquelles de l'esclavage et de la colonisation européenne et par les visions du monde racistes qu'ils ont laissées dans leur sillage. Dans toute la diaspora africaine, des mouvements pour la dignité des Noir.e.s se structurent en ce moment même ; bon nombre d'entre eux, mais pas tous, se réclament de #BlackLivesMatter. Les communications actuelles permettent par ailleurs de faire connaître aux quatre coins du monde les réalités du racisme anti-Noir.e.s tel qu'il s'est développé à l'échelon local dans différentes régions de la planète.

En raison des contraintes d'espace inhérentes à un livre, les pages qui suivent ne racontent pas l'histoire du militantisme noir dans son intégralité ; elles ne décrivent pas non plus toutes les victoires éclatantes remportées par les Noir.e.s contre la discrimination raciale au Canada. En tant qu'auteure et militante noire, je m'inscris dans le mouvement grandissant de lutte pour les Noir.e.s et contre la violence d'État. Ce livre décrit donc, avec grand détail parfois, les conditions structurelles qui perpétuent les souffrances des Noir.e.s au Canada. J'ai l'espoir en effet qu'en connaissant mieux les circonstances qui sont les nôtres, nous serons mieux outillés pour faire changer les choses. C'est pourquoi ce livre s'adresse à quiconque s'intéresse aux Noir.e.s qui vivent au Canada, et plus particulièrement ceux et celles qui veulent contribuer à l'affirmation de la résilience, de la vie et de l'humanité des Noir.e.s.

1

MÉPRIS DES VIES, DIABOLISATION DES CORPS

La guerre contre les Noir.e.s, de l'esclavage à la ségrégation

Plus je connais le Canada, plus je suis convaincu qu'il y a ici une haine profonde du Noir¹.

Au Canada, les rapports entre les Noir.e.s et la société au sens large du terme se sont toujours inscrits dans une dynamique de subordination. Incontestablement, elle imprègne et oriente tous les documents historiques, généralement écrits, cités et interprétés par ceux-là mêmes que ces rapports placent en position de pouvoir².

Tout livre consacré à la répression contre les Noir.e.s doit nécessairement commencer en 1444. C'est l'année qui marque le début de la dépréciation mondiale du corps noir. En 1444, des chasseurs d'esclaves européens kidnappent le tout premier Noir pour l'arracher aux côtes africaines. Cet événement enclenche une violente réorganisation démographique planétaire ainsi que l'exploitation à grande échelle des Noir.e.s et de leur travail par la traite négrière transatlantique³. Il redéfinit aussi durablement l'identité noire. Entre 1444 et les années 1880, environ 15 millions d'Africains seront capturés, enchaînés, empilés comme de la marchandise et emmenés contre leur gré hors du continent qui les a vus naître⁴. Avant même de prendre la mer, nombreux sont ceux et celles qui

succombent aux marches forcées à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Dans les ports, plus de 20 % des captifs entassés dans des baraquements en attendant leur embarquement meurent avant même de monter sur les bateaux. Le « Passage du Milieu » (la traversée de l'Atlantique) leur inflige aussi un taux de mortalité effarant. Grèves de la faim, sauts par-dessus bord ou tentatives d'insurrection : pour contrer leurs révoltes « incessantes », ils sont enchaînés le poignet droit à la jambe droite, le poignet gauche à la jambe gauche⁵. Ainsi que le montre C. L. R. James, historien de la culture noire, « aucun lieu sur terre ne concentrait plus de misère qu'un vaisseau négrier⁶. » Les Africains qui survivent au voyage sont vendus comme esclaves. La logique raciale fondatrice de l'esclavage, qui réduit les vies et les corps des Noir.e.s à des « choses » utilisables, à des marchandises jetables, s'enclenche alors ; la conviction que les mouvements et les déplacements des Noir.e.s doivent être constamment surveillés et contraints s'institutionnalise. Parallèlement au génocide des Autochtones, cette déshumanisation des Noir.e.s permet la colonisation de ces terres que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Amérique. En 1492, le débarquement de Christophe Colomb sur le continent américain précipite la mise en place d'un « nouvel ordre mondial » qui se traduit par un génocide sans précédent dans l'histoire, puis le déploiement d'un colonialisme planétaire qui détruira plus de 90 % des populations autochtones dans certaines régions (dans les Antilles, une bonne partie d'entre elles seront d'ailleurs repeuplées au moyen d'Africains réduits en esclavage)⁷. Spoliation, pillage, esclavage, génocide : se présentant sous les atours d'un « projet civilisateur européen », cette barbarie se répand sur tous les continents dès la fin du 15^e siècle, instaurant au passage plusieurs centaines d'années de violence raciste dirigée contre les Noir.e.s et sanctionnée par l'État aux quatre coins du monde, y compris au Canada.

L'esclavage s'est pratiqué au Canada pendant plus de deux siècles. Néanmoins, la plupart des écoles de ce pays n'enseignent ni les réalités de l'esclavage canadien ni les multiples brimades infligées aux populations noires du Canada. Brillant par son absence dans l'enseignement, l'esclavage qui s'est pratiqué au Canada se fait aussi très discret dans la recherche ; le fait que la plupart des universités canadiennes n'ont pas de département d'Études noires s'avère

aussi particulièrement révélateur (signalons l'exception notable d'un programme de mineure en Études de la diaspora noire et africaine ouvert en 2016 à l'Université Dalhousie). Trop peu d'historiens ont porté ou portent aujourd'hui un regard critique sur l'esclavage qui s'est pratiqué au Canada, et rares sont en définitive les Canadien.ne.s qui connaissent cette partie de leur histoire. Quand il arrive que l'esclavage canadien soit mentionné, ce qui est rare, il est généralement présenté comme un phénomène de peu de conséquences et de courte durée.

Or, l'esclavage n'est jamais de peu de conséquences. La domination et l'asservissement d'un groupe d'êtres humains par un autre supposent forcément des menaces ou des actes de brutalité, qui s'expriment de multiples façons. La capture des Noir.e.s et les moyens utilisés pour assujettir leurs corps constituent une violence fondamentale sur laquelle s'appuie tout le système esclavagiste. Le maintien d'un être humain en servitude passe nécessairement par les privations sociales et matérielles, la surveillance et les châtiments corporels⁸. Cette violence se traduit souvent de manière particulièrement répugnante. Poétesse, réalisatrice et historienne néo-écossaise d'ascendance africaine, Sylvia Hamilton rapporte ainsi l'histoire de Lydia Jackson, une jeune femme noire libre ayant vécu en Nouvelle-Écosse au 18^e siècle. Capturée et réduite en esclavage, elle est vendue à un maître et son épouse qui la frappent régulièrement au visage et à la tête avec de grandes pinces, des cordes ou des bâtons. Elle sera même piétinée alors qu'elle est allongée par terre, enceinte de neuf mois. Cette violence est cautionnée par l'État : le tribunal rejette sa plainte pour maltraitance⁹.

Historienne de l'esclavage au Canada, Charmaine A. Nelson analyse le cas de Hetty, soumise à des tortures similaires (elles sont décrites dans le récit de Mary Prince, une esclave noire des Bermudes). Comme le souligne l'auteure, ces châtiments ne cherchaient manifestement pas à corriger un comportement. Indépendamment même des fonctions économiques de l'esclavage, les punitions physiques témoignent d'une déshumanisation systématique et brutale des Noir.e.s inhérente au régime esclavagiste. Les tortures infligées à Hetty et à Lydia Jackson montrent que l'esclavage constitue certes une exploitation économique, mais aussi l'expression d'une « haine des Noir.e.s » viscérale et d'une

«incapacité [des propriétaires] à considérer leurs esclaves comme des êtres humains» qui les poussent à leur faire subir «des châtiments barbares en réalité contraires à leurs propres intérêts économiques¹⁰». Même en l'absence de violences physiques manifestes, les circonstances qui amènent les esclaves à se résigner à leur sort parce qu'ils savent que toute tentative de l'améliorer sera durement réprimée constituent en elles-mêmes une violence permanente qui se rejoue et se perpétue à chaque instant de soumission. L'esclavage est un terrorisme racial qui vise l'assujettissement psychologique, physique et économique complet d'un être humain à un autre¹¹. D'une manière générale, indique la juriste canadienne noire Esmeralda Thornhill, les esclaves noirs du Canada étaient «des objets que leurs propriétaires blancs pouvaient à leur guise utiliser, maltraiter, brutaliser, exploiter pour leur propre plaisir, abîmer ou détruire¹²».

L'esclavage a défini les conditions de la déshumanisation des Noir.e.s qui s'est déployée au Canada dans les siècles ultérieurs. Largement répandue d'un océan à l'autre, l'amnésie sociale qui l'entoure interdit d'appréhender de manière juste la surveillance et la répression qui touchent actuellement cette population. Pour bien comprendre les mécanismes par lesquels les politiques et les institutions de l'État marginalisent les Noir.e.s et les dépossèdent de leurs droits aujourd'hui, il faut remonter aux sources de cette brutalité en discernant les rouages de la *construction* de l'amalgame Noir.e.s, infériorité et pathologie.

L'ASSERVISSEMENT DES NOIR.E.S

Portugal, Grande-Bretagne, France, Espagne, Pays-Bas... Tous les grands empires européens ont en commun d'avoir violemment asservi des hommes, des femmes et des enfants africains capturés et retenus contre leur gré. Cependant, chaque pays et chaque colonie esclavagiste exerçaient cette domination selon des modalités particulières. La pratique de l'esclavage elle-même différait d'une région à l'autre selon divers facteurs: réalités économiques, coutumes nationales, climat, ressources, populations autochtones, etc. Au Canada, la pratique de l'esclavage n'a été homogène ni dans l'espace ni dans le temps. Avant la Confédération de 1867, le Canada se composait de colonies britanniques et françaises

à géométrie variable selon les époques, chacune d'elles possédant sa propre pratique esclavagiste. Sur ces terres autochtones (que l'on n'appelait pas encore le Canada), l'esclavage ne s'est pas déployé dans de gigantesques plantations comparables à celles du sud de l'Amérique du Nord, des Antilles ou de l'Amérique du Sud. Certains colons auraient de toute évidence aimé pouvoir développer de telles exploitations agricoles, mais le climat du Canada et sa saison des cultures particulièrement courte ne le permettaient pas¹³. Par conséquent, le nombre de personnes tenues en esclavage et la dépendance de l'économie à l'égard de leur travail ont toujours été moins importants au Canada que dans les autres régions de l'Amérique ou des Antilles. À partir de cette singularité, certaines recherches en sont venues à la conclusion que l'esclavage au Canada s'était résumé à un phénomène marginal relativement anodin. Pourtant, et même si le pays n'a pas connu les grandes plantations, l'esclavage s'y est pratiqué pendant des siècles, avec l'appui de l'État, et aussi de manière extrêmement brutale. Les Blancs et la société coloniale ont tiré profit de la possession de Noirs (et d'Autochtones) asservis et de leur travail pendant des centaines d'années, les exposant tout ce temps à des violences physiques et psychologiques; et l'infériorité intrinsèque attribuée aux Noirs à cette époque conditionnera la manière dont ils seront traités pendant plusieurs siècles.

Les premiers établissements non autochtones du Canada sont les colonies françaises de Nouvelle-France, l'Île-Royale (aujourd'hui, l'île du Cap-Breton) et les provinces de l'Atlantique. Le tout premier esclave noir, Olivier Le Jeune, débarque sur les côtes du Québec actuel en 1628; cependant, les Français possèdent déjà des esclaves autochtones à l'époque, les *panis*¹⁴. Aux 17^e et 18^e siècles, l'achat et la vente d'hommes, de femmes et d'enfants noirs ainsi que le travail forcé et non rémunéré d'environ 4000 esclaves autochtones et noirs contribuent ainsi à l'édification des infrastructures et à l'enrichissement des colons blancs de la Nouvelle-France¹⁵. Grâce à l'esclavage, les colons espèrent compenser le déclin des profits du commerce de la fourrure, bénéficier d'une prospérité comparable à celle des économies esclavagistes des Antilles et profiter largement d'une main-d'œuvre gratuite pour le travail agricole et les tâches domestiques¹⁶. Solidement enracinée dans les faits

depuis plusieurs décennies, la possession d'esclaves reçoit le 1^{er} mai 1689 la sanction officielle du roi Louis XIV, qui accède ainsi aux revendications des colons¹⁷. Si toutes les familles ne le pratiquent pas, l'esclavage est néanmoins considéré comme une dimension normale et naturelle de la société coloniale et il se déploie d'ailleurs dans des classes sociales et des secteurs d'activité très variés. Il existe à la ville comme à la campagne. Toutes sortes de gens et d'institutions possèdent des esclaves: des personnalités influentes du gouvernement, des juges, des membres du Conseil exécutif, des entrepreneurs, des propriétaires immobiliers, des notaires, des médecins, des militaires de haut rang, des membres du clergé, des bouchers, et même des hôpitaux¹⁸. Il n'est pas rare alors, en Nouvelle-France, de *voir* des Noirs et des Autochtones mis en vente dans des encans d'esclaves ou dans les petites annonces dans les journaux, côte à côte avec le bétail¹⁹.

Dans la plupart des régions du monde, la logique raciale esclavagiste en vigueur à l'époque prétend que les Autochtones présentent peu de dispositions pour l'esclavage et que l'asservissement des Noirs est « naturel²⁰ ». Les travailleurs des plantations des Antilles, des États-Unis et de l'Amérique du Sud sont essentiellement, quoique pas exclusivement, des esclaves noirs. En Nouvelle-France, par contre, les deux tiers des esclaves sont des Autochtones. Les colons approuvent avec enthousiasme l'asservissement des Autochtones, qu'ils considèrent comme un « butin de guerre » de leurs batailles et de leur expansion territoriale sur tout le continent, et qu'ils préfèrent largement aux esclaves noirs.

Quelle que soit leur appartenance raciale, les esclaves des colons français sont astreints à des conditions de vie inhumaines. Iroquois ou africains, les galériens de la Nouvelle-France étaient régulièrement battus à coups de chaînes et de bâtons en guise de punition ou de représailles²¹. À cause de cette existence très dure, nombreux étaient les esclaves qui mouraient avant d'atteindre l'âge de 20 ans²². Comme dans toutes les sociétés esclavagistes, les violences sexuelles étaient par ailleurs bien présentes en Nouvelle-France. S'il existe peu de données publiées sur le sujet, les recherches de Ken Donovan²³ sur la colonie française de l'Île-Royale montrent néanmoins que les propriétaires blancs infligeaient fréquemment à leurs esclaves noires diverses formes d'agression ou d'exploitation

sexuelle, y compris le viol. Ces femmes étaient soumises à des sévices sexuels qui témoignent, écrit l'auteur, d'une « culture de la violence répandue dans tous les territoires atlantiques français », et qui plonge ses racines dans le quotidien des bateaux négriers – dont le viol faisait partie intégrante²⁴. Dans toute l'Amérique, les esclaves noires étaient généralement considérées comme ne pouvant pas être « vraiment » violées, puisqu'elles étaient de toute façon des dépravées sexuelles²⁵. Pour les colons blancs, il était impossible ou presque de considérer le viol d'une femme noire comme un viol et de le traiter en tant que tel puisque, après tout, elles n'étaient à leurs yeux que des « choses ». Les hommes noirs subissaient, eux aussi, leur lot de violences sexuelles sous le régime esclavagiste américain²⁶ et probablement aussi des viols et d'autres agressions sexuelles dans les systèmes britanniques et français d'esclavagisme et d'exploitation.

L'historienne canadienne noire Afua Cooper élargit l'analyse de la violence sexuelle dont de nombreuses femmes esclaves étaient victimes à ce qu'elle appelle la « violence reproductive ». Dès leur conception, les enfants des femmes esclaves ne sont pas les leurs ; indépendamment de l'identité du père, ils sont la propriété de leurs maîtres blancs²⁷. Sous le régime de l'esclavage, même le ventre des femmes noires n'est pas à l'abri de leurs maîtres blancs ni de la violence de la chosification, c'est-à-dire la réduction d'un être humain à un objet que l'on possède. La privation de tout droit à l'égard de ses propres enfants constitue une violence psychologique considérable qui interdit absolument de résumer l'esclavage à un phénomène anodin et de peu de conséquences. Les recherches indiquent que les propriétaires d'esclaves de l'Île-Royale auraient engendré de nombreux enfants illégitimes qu'ils ont réduits en esclavage à leur tour²⁸.

L'asservissement de ces enfants noirs témoigne du fait qu'ils étaient bien les fils et filles de femmes esclaves et donc, très probablement, le fruit de relations sexuelles imposées dans le contexte d'une hiérarchie raciale impitoyable. Féministe noire et spécialiste de l'esclavage, Délice Mugabo analyse une autre manifestation de la violence reproductive du régime esclavagiste de la Nouvelle-France : les nombreux enfants mulâtres nés de femmes noires étaient retirés à leur mère dès leur naissance et envoyés au loin, dans

les « régions ». L'ascendance mixte – blanche et noire – de ces enfants et l'arrachement des nouveau-nés à leur mère sont le signe, ajoute l'auteure, d'une profonde déshumanisation et de l'extrême violence sexuelle qui étaient infligées aux femmes, aux enfants, aux familles et aux collectivités noires²⁹. Les femmes autochtones n'étaient pas mieux loties à cet égard, ayant souffert plusieurs autres types de violences sexuelles et reproductives tout au long de la colonisation de l'Amérique³⁰. L'institution esclavagiste constituait par conséquent une violence racialisée, mais aussi genrée, et pouvait avoir, selon les circonstances, des conséquences bien différentes sur les femmes et sur les hommes noirs asservis.

En 1763, à l'issue de la guerre de Sept Ans, la France, vaincue par la Grande-Bretagne, lui cède ses colonies canadiennes en vertu du Traité de Paris. Pour les esclaves noirs, cet événement ne constitue en rien une libération. L'Angleterre approuve officiellement la possession d'esclaves et tous les propriétaires conservent leurs droits à l'égard de leurs « biens meubles » humains. De surcroît, d'autres hommes, femmes et enfants noirs assujettis sont bientôt amenés dans la colonie. La préférence des Britanniques et, plus tard, des Américains à l'égard des esclaves noirs plutôt qu'autochtones ainsi que les conflits territoriaux américano-britanniques suscitent de nombreux afflux d'esclaves noirs dans les colonies canadiennes d'avant la Confédération. En définitive, le régime britannique confirme et intensifie l'esclavage des Noir.e.s. La loi et la coutume consolident par ailleurs la logique raciale anti-Noir.e.s qui prétend édicter la valeur d'un être humain. Tout au long des 18^e et 19^e siècles, chaque vague de Noir.e.s arrivant au Canada doit affronter une forme particulière de racisme, et l'association entre peau noire, infériorité inhérente et danger s'enracine encore plus solidement dans l'imaginaire des colons blancs.

Dès avant la conquête de la Nouvelle-France, les Britanniques avaient acquis une expérience considérable de l'esclavage au Canada, notamment dans leur colonie ultérieurement désignée sous le nom de Nouvelle-Écosse. Leurs politiques à l'égard des Autochtones se caractérisaient en effet par l'accaparement des terres et l'extrême brutalité, mais aussi l'assujettissement et l'esclavage. Jusqu'à la signature du Traité de paix et d'amitié de 1752 entre la Couronne d'Angleterre et les Mi'kmaq de la côte Atlantique, les

Britanniques ont ainsi déployé des offensives militaires incessantes contre ce peuple autochtone. Ils ont également distribué des couvertures infectées et offert des primes pour scalp pendant plusieurs décennies³¹.

Comme en Nouvelle-France, les propriétaires néo-écossais d'esclaves du 18^e siècle n'étaient pas seulement des colons de l'élite, mais appartenaient à toutes les strates de la société blanche³². Les hommes, femmes et enfants asservis étaient contraints d'effectuer des tâches domestiques ou agricoles. Physiquement, le travail aux champs était extrêmement pénible. Harvey Amani Whitfield, spécialiste de l'histoire de l'esclavage dans le Canada atlantique, s'inscrit en faux contre les universitaires canadiens qui prétendent que l'esclavage domestique était «relativement supportable» en regard de celui des plantations. Ce chercheur montre au contraire que l'esclavage domestique était exténuant, mais exigeait de plus une disponibilité permanente, de nuit comme de jour, et s'accompagnait de formes particulières de violence³³. Il n'était pas rare, à l'époque, de *voir* des enfants très jeunes être séparés de leurs parents et vendus comme domestiques³⁴. Nelson aussi dément le caractère «bénin» de l'esclavage domestique dans les colonies britanniques de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Écosse en soulignant le fait que, puisque les propriétaires du Canada d'avant la Confédération possédaient chacun relativement peu d'esclaves, ceux-ci se retrouvaient en définitive très isolés. Les esclaves, précise-t-elle, étaient souvent séparés des membres de leur famille par des distances considérables³⁵. De plus, comme ils étaient moins nombreux que dans les plantations, les Blanc.he.s pouvaient les surveiller plus étroitement. La visibilité des esclaves ainsi que le contrôle constant dont ils faisaient l'objet rendaient leur fuite beaucoup plus difficile ; par exemple, contrairement aux sociétés des Antilles organisées en plantations, les fugitifs ne pouvaient pas trouver refuge parmi des communautés de «marrons», ces esclaves qui s'enfuyaient pour vivre libres³⁶.

Whitfield signale que les archives néo-écossaises du temps occultent manifestement des informations sur le viol et la paternité, de sorte qu'il nous est impossible aujourd'hui de mesurer empiriquement l'étendue des violences sexuelles à l'époque. Ses travaux établissent néanmoins la possibilité de telles violences

contre les esclaves noires. Rappelant des exemples suspects de propriétaires possédant une esclave avec des enfants en très bas âge, Whitfield cite Graham Russel Hodges : « Les jeunes filles noires travaillaient et vivaient dans une grande proximité avec les maîtres blancs », ce qui se traduisait souvent par « des relations d'exploitation sexuelle³⁷ ». Cooper associe aussi esclavage domestique et violences sexuelles. Pour elle, l'asservissement domestique comportait intrinsèquement des risques sexuels et physiques majeurs en raison non seulement de la proximité constante avec le « maître », mais aussi par le fait que l'esclave n'était pas propriétaire de son propre corps³⁸. Comme en Nouvelle-France sous le Régime français, la privation de l'autonomie du corps s'inscrivait dans un système de violence reproductive qui réduisait le fœtus à un bien, une possession. Les esclaves noires représentaient un actif important pour leur maître, car elles pouvaient augmenter sa richesse en « produisant » d'autres esclaves – comme le confirme cette note que John Wentworth, futur gouverneur de la Nouvelle-Écosse, envoie en 1784 à son cousin établi en Guyane hollandaise, en même temps que 19 esclaves : « Ces femmes sont valides et robustes et sauront fort probablement accroître leur nombre³⁹. » La victoire des Britanniques sur les Français élargit donc le domaine esclavagiste de la Couronne d'Angleterre à l'ensemble de ces terres que nous appelons aujourd'hui le Canada, mais intensifie aussi la violence raciale institutionnalisée infligée aux Noir.e.s.

En plus de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Écosse, la pratique de l'esclavage se répand dans d'autres colonies ultérieurement rattachées au Canada. De 1791 à 1841, le Haut-Canada anglophone (le sud de l'Ontario actuel) pratiquait également l'esclavage. En fait, « les gens bien de la capitale [du Haut-Canada] possédaient tous des nègres⁴⁰ ». Créé à même une parcelle de l'ancienne colonie de la Nouvelle-France, le Bas-Canada francophone, qui correspond en partie au Québec actuel, maintient la caution des autorités françaises à l'égard de l'esclavage et le pratiquera encore pendant une cinquantaine d'années.

Si l'économie des colonies canadiennes ne repose pas entièrement sur l'esclavage, le travail que les Noir.e.s effectuent pendant plusieurs siècles sans aucune rémunération représente évidemment une valeur économique considérable : « Les esclaves du Canada

n'étaient pas aussi lucratifs que ceux de la Géorgie, mais ils rapportaient quand même⁴¹. » En plus des profits que les propriétaires retirent de cette main-d'œuvre gratuite, les colons blancs du Canada d'avant la Confédération bénéficient directement du commerce négrier mondial, auquel ils participent d'ailleurs activement⁴². Ports du réseau transatlantique, les établissements de Québec, Montréal et Halifax reçoivent régulièrement des bateaux en provenance des Antilles chargés d'hommes et de femmes noirs asservis. Les colons blancs possèdent aussi des intérêts économiques majeurs dans le commerce des marchandises produites par les esclaves, notamment le sucre, le rhum et la mélasse⁴³.

Le travail forcé et non rémunéré des esclaves noirs joue un rôle décisif dans la croissance économique de l'Ontario, du Québec et des provinces atlantiques⁴⁴. Ces hommes, femmes et enfants noirs constituent un actif, une source de richesse qui se transmet souvent d'une génération à l'autre par legs⁴⁵. En plus de cette valeur économique, la possession d'esclaves noirs dénote un certain statut social. À Montréal, les femmes esclaves noires constituent « des biens à la mode et très appréciables⁴⁶ ». Le caractère central de l'asservissement des Noir.e.s dans le statut social des Blanc.he.s s'avère tout à fait révélateur. Le fait que la « mode » justifie le déploiement de cette violence et de cette domination quotidiennes inhérentes à l'asservissement d'un être humain montre en effet l'importance économique, *mais aussi culturelle* du maintien en captivité et de la déshumanisation des Noir.e.s pour les colons blancs.

Les esclaves noirs se rebellaient évidemment de mille et une manières contre le statut d'objet qui leur était assigné. Par exemple, au début du 19^e siècle dans l'Ontario actuel, une esclave nommée Peggy refuse de se soumettre à ses propriétaires blancs. Sa maîtresse juge son comportement « insolent », « maraudeur » et « menteur ». Son maître tente de la vendre ou de la faire emprisonner, mais elle réussit à s'échapper⁴⁷. Ce type d'insubordination constitue l'une des multiples formes de résistance que les esclaves déployaient pour contester leur statut de « bien ». Saidiya Hartman les décrit comme autant de stratégies quotidiennes utilisées par les esclaves pour « suspendre, perturber ou défier les contraintes du régime d'esclavage⁴⁸ ». Dans toutes les colonies britanniques, en dépit des difficultés logistiques de l'évasion et du risque d'être rattrapés,

sévèrement châtiés et de nouveau réduits en esclavage, nombreux étaient les esclaves noirs qui s'enfuyaient des établissements blancs. Les archives conservent la trace d'annonces publiées dans les journaux pour signaler les esclaves en fuite et prouvent que les tentatives étaient fréquentes⁴⁹, témoignant de l'horreur des conditions de vie sous le joug de l'esclavage, mais aussi du courage et de l'ingéniosité des Noir.e.s asservis. Pour tenter de s'enfuir, ils devaient souvent épier les faits et gestes, déplacements et horaires de leurs maîtres, modifier leur apparence, changer de vêtements et déjouer la surveillance permanente des Blanc.he.s dans les villes canadiennes d'avant la Confédération⁵⁰. Les tentatives de fuite comportaient d'énormes risques. S'ils étaient rattrapés, les fugitifs – ou plutôt, les « chercheurs de liberté » [*freedom seekers*⁵¹] – étaient souvent battus, traînés devant les tribunaux et longuement maintenus dans les geôles coloniales⁵². À Truro, en Nouvelle-Écosse, pour punir un esclave rattrapé après s'être enfui, son maître lui a percé un trou dans l'oreille pour y faire passer un fouet par lequel il a été traîné à mort⁵³. Fuir une vie d'asservissement constitue en soi un acte d'immense courage, le « refus de rester dans un espace de dépossession qui réduit l'être humain à un objet jetable⁵⁴ ».

LA LIBERTÉ POUR LES NOIR.E.S : ÉMANCIPATION ILLUSOIRE, ÉVASION, CHEMIN DE FER CLANDESTIN

bien des textes des 18^e et 19^e siècles édulcorent l'esclavage des Noir.e.s au Canada. Les histoires populaires autant qu'officielles se limitent généralement à des récits de libération s'appuyant sur l'émancipation de quelques esclaves noirs américains pendant la guerre d'Indépendance américaine de 1775-1783 ou pendant la guerre anglo-américaine de 1812. Cette époque était en réalité bien plus ambiguë que ces documents veulent bien le dire: elle s'est certes distinguée par la migration au Canada de Noir.e.s récemment émancipés, mais aussi de nombreux hommes, femmes et enfants noirs tenus en esclavage et considérés comme des biens appartenant à leurs propriétaires blancs. Pendant la guerre d'Indépendance de 1775-1783, la Grande-Bretagne promettait d'octroyer des terres ainsi qu'une égalité pleine et entière à quiconque prêterait allégeance au roi et se battrait dans les rangs britanniques. Les esclaves noirs américains qui ont accepté cette offre sont

généralement désignés sous le nom de Loyalistes noirs. Présentée de manière simpliste comme un geste de libération, cette politique passe en général pour une manifestation de la tolérance et de la générosité dont les Britanno-Canadien.ne.s auraient fait preuve très tôt dans leur histoire, et par lesquelles ils se seraient avantageusement comparés à d'autres, en particulier leurs voisins des États-Unis. Ainsi, l'histoire des Noir.e.s au Canada que présente Patrimoine canadien mentionne bien l'esclavage, mais en sous-estime l'ampleur. Le ministère insiste en effet sur le « havre sûr » offert par le Canada aux esclaves en fuite au 19^e siècle, exalte la libération des Loyalistes noirs par les Britanniques et rappelle le rôle du Canada dans le Chemin de fer clandestin en soulignant abondamment l'ouverture et la bienveillance des Canadien.ne.s⁵⁵.

Un examen plus attentif de la migration loyaliste dément toutefois son caractère strictement émancipatoire. Le terme même de « Loyalistes noirs » ne fait pas consensus. Ainsi que le souligne l'historien Barry Cahill, ce n'était pas, dans bien des cas, par loyauté à l'égard de la Couronne anglaise, mais pour se libérer des chaînes de l'esclavage et du terrorisme racial institutionnalisé que les esclaves noirs fuyaient leur maître et allaient se battre dans les rangs britanniques⁵⁶. De la même façon, ajoute ce chercheur, les Britanniques n'ont pas libéré les esclaves noirs par bonté d'âme, mais par manœuvre politique, leur objectif étant avant tout de dépouiller les rebelles indépendantistes de leurs « biens » tout en augmentant leurs propres chances de gagner la guerre⁵⁷. Par ailleurs, si des milliers de Noir.e.s libérés de leurs chaînes se sont effectivement établis dans le Canada d'avant la Confédération après la guerre d'Indépendance, des milliers d'autres Noir.e.s arrivaient par bateau à la même époque en Nouvelle-Écosse, réduits en esclavage et achetés par des colons et des Loyalistes blancs. En réalité, la pratique de l'esclavage s'est considérablement intensifiée dans le Canada d'avant la Confédération au lendemain de la guerre d'Indépendance. Plus de 1200 esclaves noirs ont été amenés au nord de la frontière par leurs maîtres loyalistes blancs, qui se sont rapidement taillé une place dans l'élite canadienne. Ces propriétaires d'esclaves n'importaient d'ailleurs pas que des personnes, mais aussi des points de vue sur la valeur de la vie des Noir.e.s et sur la place qui devrait leur être réservée dans une société coloniale blanche⁵⁸. Autrement dit, en

même temps que les hommes, femmes et enfants noirs leur appartenant, les Loyalistes blancs apportaient dans leurs bagages l'idée selon laquelle la subordination et la captivité des Noir.e.s étaient normales et naturelles⁵⁹. Dans un mouvement migratoire de « Chemin de fer clandestin en sens inverse », un certain nombre d'esclaves noirs ont même fui le Canada d'avant la Confédération à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e pour vivre libres dans les États du nord⁶⁰. Par ailleurs, nombreux sont les Noir.e.s libres qui ont été capturés et de nouveau réduits en esclavage à cette époque⁶¹. En résumé, le Canada d'avant la Confédération n'était pas du tout qu'un « sanctuaire » pour les esclaves noirs américains. Alors même que des hommes, des femmes et des enfants récemment émancipés s'y établissaient, la possession des corps et des existences noires restait bien vivace et conservait l'appui de l'État, et l'asservissement institutionnalisé des premières collectivités noires dites « libres » se confirmait.

Si l'histoire des esclaves noirs dans le Canada d'avant la Confédération doit évidemment être étudiée avec la plus grande minutie, en particulier pour discerner les racines profondes du racisme anti-Noir.e.s au Canada, l'analyse des conditions de vie des Noir.e.s libres avant et après l'abolition de l'esclavage s'avère d'une importance tout aussi capitale. En effet, des Noir.e.s libres vivaient au Canada dès avant l'arrivée des Loyalistes noirs. Plus tard, diverses vagues composées majoritairement d'anciens esclaves noirs américains émancipés, mais aussi de personnes libres, ont accru considérablement la population noire libre du Canada. L'histoire des premiers Noir.e.s libres du pays et celle des anciens esclaves venus des États-Unis pour fuir l'esclavage nous procurent une information très précieuse sur les attitudes des Canadien.ne.s à l'égard des Noir.e.s. Elles nous montrent notamment que, même s'ils ne vivaient plus sous le joug de l'esclavage officiel, les Noir.e.s n'en étaient pas libres pour autant en réalité. Au Canada, qu'ils soient esclaves ou émancipés, leur existence restait moins valorisée sur les plans économique, politique et social. Le traitement réservé aux Noir.e.s « émancipés » témoigne en fait avec éloquence de la persistance du racisme anti-Noir.e.s sanctionné par l'État et largement répandu dans la population, mal camouflé sous les atours de la générosité blanche.

Même à l'apogée de l'esclavagisme canadien, tous les Noir.e.s du Canada n'étaient pas asservis. Ils étaient néanmoins présumés inférieurs aux Blanc.he.s et leur existence avait moins de valeur. Les conditions de vie matérielles des Noir.e.s libres présentaient d'ailleurs souvent plus de similitudes que de différences avec celles des Noir.e.s légalement considérés comme des esclaves. En 1783, 3500 réfugiés noirs affranchis (des Loyalistes noirs) ont été évacués de la ville de New York à destination de la Nouvelle-Écosse. Officiellement, leur terre d'accueil leur accordait l'égalité. Concrètement, leur liberté n'avait rien de commun avec celle des colons blancs. La plupart des Noir.e.s affranchis n'ont jamais reçu les terres qui leur avaient été promises par la Couronne. Pour les rares chanceux qui ont obtenu gain de cause, les terres représentaient le quart seulement de celles qui étaient octroyées aux Loyalistes blancs arrivés en même temps qu'eux, une superficie insuffisante pour assurer leur subsistance. Privés des terres et de l'appui qui leur avaient été promis, nombreux sont les Noir.e.s affranchis qui ont été contraints d'accepter des emplois mal rémunérés chez des agriculteurs blancs ou des entrepreneurs blancs des villes⁶². En dépit de leur nouveau statut de personnes libres, leurs conditions de vie les maintenaient ainsi dans la servitude économique qui était la leur avant leur émancipation.

Paradoxalement, cet appauvrissement structurel délibéré des Noir.e.s a attisé l'animosité des Blanc.he.s à leur égard. Même s'ils n'en étaient pas coupables, leurs rémunérations dérisoires ont déclenché en 1784 la toute première émeute raciale du Canada. Exaspérés par les salaires de misère que les Noir.e.s étaient contraints d'accepter, des travailleurs blancs de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, ont pris d'assaut leurs quartiers dans cette ville et dans l'agglomération voisine de Birchtown pour détruire leurs habitations et les pousser à quitter définitivement la région⁶³. Les conditions de vie extrêmement difficiles des communautés noires à l'époque témoignent du profond racisme qui imprégnait la société, même à l'égard des Noir.e.s libres. Parmi les Loyalistes noirs réfugiés au Canada, 1200 ont été si déçus de l'inégalité raciale régnant dans leur pays d'accueil qu'ils décidèrent en 1792 d'entreprendre une autre migration, un éreintant périple maritime à destination de la Sierra Leone dans l'espoir d'y trouver une vraie liberté⁶⁴.

Au lendemain de la guerre de 1812, une autre vague migratoire de Noir.e.s « libres » arrive en Nouvelle-Écosse. Entre 1813 et 1816, une fois de plus, les Africain.e.s réduits en esclavage qui ont réussi à échapper à leurs maîtres (ainsi que quelques Noir.e.s libres) se voient promettre des terres en échange d'un engagement militaire sous la bannière britannique. Ici encore, les Noir.e.s, qui viennent à peine de se libérer du joug de l'esclavage, sont accueillis beaucoup plus durement que les Blanc.he.s et se heurtent à une discrimination institutionnalisée à tous les échelons de la société. Certains réfugiés noirs n'obtiendront pas un centimètre carré des terres qui leur ont été promises. Les autres reçoivent des terrains trop exigus pour qu'ils puissent en vivre – et ce sont très souvent des sols que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sait infertiles. Au moment de la migration de 1813-1816, les autorités de la Nouvelle-Écosse tentent d'empêcher l'arrivée des Noir.e.s en invoquant un argument réputé dénué de tout fondement raciste, à savoir que les Noir.e.s ne sauraient s'accommoder du climat néo-écossais⁶⁵. Toujours en Nouvelle-Écosse, les conditions de vie des Noir.e.s libérés montrent bien que le racisme ne touchait pas uniquement les esclaves. Fidèles à la tradition noire, hommes et femmes libres restent profondément attachés à la vie sociale, éducative, culturelle et religieuse de leur communauté⁶⁶. Néanmoins, « la liberté juridique des gens d'ascendance africaine [établis en Nouvelle-Écosse] va souvent de pair avec une marginalisation économique et sociale si grande qu'elle peut, d'une certaine manière, se comparer à l'esclavage⁶⁷ ». Les Noir.e.s qui fuient la violence raciale institutionnalisée s'y heurtent de nouveau, quoique sous une forme différente. Sous le séduisant vernis de la mythologie canadienne, ils découvrent une réalité brutale.

De l'autre côté de la frontière, après l'abolition de l'esclavage au Canada, les États-Unis restent une société esclavagiste violente et profondément divisée jusqu'à la guerre de Sécession de 1861-1865. Au début du 19^e siècle, des esclaves noirs tentent de rejoindre le Canada par le Chemin de fer clandestin, avec l'aide notamment d'une abolitionniste elle-même ancienne esclave ayant échappé à ses « propriétaires », Harriet Tubman. Si les journaux de l'époque ainsi que de nombreux historiens les appelaient jusqu'à tout récemment encore des « fugitifs », ces hommes, femmes et enfants

fuyant l'esclavage ont ensuite été désignés sous les noms de *freedom seekers*⁶⁸ («chercheurs de liberté») et, plus récemment, de *freedom runners*⁶⁹ («ceux qui courent pour être libres»). Alors que le mot «fugitif» sous-entend un comportement criminel, ces termes expriment mieux leur dignité et le courage dont ils ont fait preuve pour échapper à la violence et à la dépossession, au prix de risques personnels considérables. En particulier, le terme *freedom runners* renvoie à l'action, et ainsi, à la bravoure et à l'humanité des groupes concernés⁷⁰. Les milliers d'esclaves qui ont fui vers le nord au 19^e siècle ont risqué leur vie pour échapper à l'horreur. Par exemple, le *Fugitive Slave Act* [«Loi sur les esclaves fugitifs»] de 1850 commandait aux représentants de l'ordre ainsi qu'aux citoyens des États-Unis de traquer tout esclave noir qui se serait enfui dans les «États libres» (ou réputés tels) du nord. Cette loi particulièrement cruelle a intensifié le sentiment d'urgence chez les esclaves, les incitant à s'enfuir le plus rapidement possible pour trouver refuge au Canada. L'afflux des esclaves évadés qui ont ainsi franchi la frontière pour échapper à la servitude et à la violence raciste a atteint son apogée entre l'adoption du *Fugitive Slave Act* et la fin de la guerre de Sécession⁷¹. Les hommes et les femmes libres qui se sont établis en Ontario ont par la suite joué un rôle déterminant dans la lutte contre le racisme des deux côtés de la frontière. Mary Ann Shadd Cary a été la première femme noire à diriger un journal, le *Provincial Freeman*, dans lequel elle plaidait en faveur de l'abolition et signait des éditoriaux dénonçant les violences sexuelles perpétrées par des hommes blancs contre des femmes noires⁷². Shadd Cary était également la secrétaire adjointe du comité de vigilance de Chatham, l'un des nombreux regroupements de ce type mis sur pied pour protéger les Noirs récemment affranchis des chasseurs d'esclaves américains lancés à leurs trousses afin de les ramener sous le joug de l'esclavage. En 1858, à Chaffin, en Ontario, des centaines d'hommes et de femmes noirs (ainsi qu'un certain nombre d'hommes blancs) armés de bâtons de golf libèrent d'un train Sylvanus Damarest, un enfant noir de dix ans tenu en esclavage. En punition de ce «crime», cinq membres du comité de vigilance en question sont arrêtés; plusieurs sont accusés d'avoir déclenché une émeute⁷³. Ce mouvement de résistance (et la répression d'État dont il a fait l'objet) peut être considéré comme l'une

des toutes premières luttes des Noir.e.s contre les expulsions et les enlèvements au Canada – mais aussi comme un événement précurseur des luttes ultérieures contre les déportations.

Le Chemin de fer clandestin constitue sans doute l'épisode le mieux connu et le plus célébré de l'histoire canadienne des relations raciales. Il distinguerait même le Canada de son voisin américain et de son lourd et brutal racisme anti-Noir.e.s. Cette image de tolérance raciale, qui occupe aujourd'hui une place essentielle dans l'identité canadienne, jouait déjà à l'époque un rôle central dans l'ouverture manifestée par le Canada envers les *freedom runners* noirs. Analysant les médias du temps, l'historien Jason Silverman constate que les journaux évoquaient alors avec ferveur l'abolition de l'esclavage au nord de la frontière: « Les Canadien.ne.s blancs étaient tout disposés à tolérer les réfugiés noirs pour prouver leur supériorité sur les États-Unis et leurs libertés civiles, et pour les sermonner au passage, leur reprochant sur un ton vertueux de perpétuer l'institution esclavagiste⁷⁴. » En dépit de cette grande fierté que les Canadien.ne.s tiraient de leur tolérance, l'abolition de l'esclavage ne mettait pas les hommes, femmes et enfants qui avaient trouvé refuge au nord de la frontière à l'abri de la violence du racisme ni de la ségrégation, officielle ou officieuse, qui restaient à l'œuvre au Canada. À bien des égards, ils étaient astreints à des conditions de vie très similaires à celles des Noir.e.s émancipés arrivés avant eux.

Mary Ann Shadd Cary et plusieurs autres abolitionnistes noirs américains soulignaient d'ailleurs à l'époque le racisme auquel se heurtaient les Noir.e.s s'établissant au Canada. Ayant dénoncé en vain la ségrégation raciale dans des écoles publiques et des églises blanches, Shadd Cary a finalement décidé de prendre ses distances par rapport au mouvement anti-esclavagiste canadien⁷⁵. Elle a résumé avec éloquence la contradiction canadienne dans le journal abolitionniste *Voice of the Fugitive*: le Canadien blanc, écrivait-elle, est un « anti-esclavagiste qui déteste les Noir.e.s⁷⁶ ». En effet, les Noir.e.s retrouvaient bien souvent au nord de la frontière le racisme qu'ils avaient fui en quittant les États-Unis. Par exemple, en 1891 à Chatham, où s'étaient établis de nombreux *freedom runners*, des Blanc.he.s armés tentèrent d'évincer un couple de personnes âgées noires de leurs terres (mais durent eux-mêmes déguerpir sous la